



# Presses de l'Université Saint- Louis

---

De l'autorité | Bernard Van Meenen

---

**Concilier autorité  
et dialogue, un**

# défi impossible ?

*Florence Quinche*

p. 57-78

## Texte intégral

- 1 L'autorité est encore trop souvent pensée comme qualité d'un individu, découlant soit de sa fonction (au sein d'une institution), soit de son charisme personnel. Rapprochée dans un cas du pouvoir institutionnel, de l'autre d'une qualité d'ordre psychologique. La première d'origine essentiellement sociale ou politique, fruit de processus divers selon le type d'institution (élection, cooptation, concours, ancienneté, etc.), la seconde assimilée à un type de personnalité, sachant avec aisance se faire obéir d'autrui, imposant sa volonté comme par une supériorité naturelle<sup>1</sup>. Dans la première vision, l'autorité est en grande partie le fruit des jeux sociaux, des fonctions, et elle peut donc dépendre aussi bien du mérite, que de l'habileté à manier les rouages institutionnels. Dans le second cas, l'autorité n'est pas réellement pensée de manière relationnelle, mais plutôt comme une qualité du sujet qui lui est propre.
- 2 Mais ces deux visions de l'autorité sont guettées par leurs dérives, d'une part, les limites même des institutions et de leurs processus d'attribution de l'autorité. Dans les processus démocratiques le désir d'acquisition de l'autorité peut conduire à une démagogie populiste, dans les régimes autoritaires, elle s'acquiert souvent par la violence, ou la soumission à l'ordre en place. Il va de soi que l'autorité acquise de la sorte ne garantit aucunement les qualités réelles de celui qui en est porteur, ni même de ses capacités à assumer ses fonctions.
- 3 Dans la seconde vision de l'autorité, rattachée à une

qualité psychologique, comme une qualité naturelle, l'arbitraire et la séduction guettent. L'autorité ne dépend-elle pas alors simplement du caractère impressionnable de celui qui l'accepte ? De sa naïveté et de son ignorance ? Ne s'approche-t-on pas de cultes de la personnalité tel qu'on les voit fleurir dans certains régimes politiques ou d'idolâtrie d'un chef, du gourou, telle qu'elle se développe dans certaines sectes ?

4 Comment éviter ces deux dérives ? Sans réduire l'autorité à la simple fonction institutionnelle ou à une forme de manipulation d'autrui ?

5 Les recherches du logicien J. M. Bochenski<sup>2</sup> nous permettront de proposer une autre vision de l'autorité, qui ne soit pas simplement liée au contexte social ou à une simple qualité d'un sujet, mais pensée comme un authentique mode de relation. Tout en évitant un type binaire de relation, qui ne soit pas médiatisée mais de manière plus complexe comme relation à trois termes. Le troisième terme justifiant le type de relation entre les deux premiers termes.

5 Cette vision des choses permet d'emblée de s'éloigner d'un modèle où prévaudrait la simple contrainte, car c'est *relativement* au troisième terme que la relation d'autorité se justifie, elle échappe ainsi à l'arbitraire. Ce modèle s'applique particulièrement bien à l'autorité épistémique, où le troisième terme est un domaine de savoir ou de compétence. En ce sens l'autorité épistémique, n'est pas une simple relation asymétrique entre deux ou plusieurs personnes, mais en premier lieu une relation relativement à un domaine donné. Si A est en relation d'autorité par rapport à B, ce n'est que relativement à un troisième terme, à savoir le domaine D. L'autorité n'est ainsi plus pensée comme qualité d'un sujet, mais comme relation dépendant d'un contexte, un domaine défini.

7 L'autorité, ainsi pensée comme mise en relation de trois

termes, acquiert une dynamique relative aux modifications possibles de ces termes. En effet, si l'on substitue au domaine  $D_1$  un autre domaine  $D_2$ , la relation d'autorité de A sur B peut s'en trouver modifiée, B pouvant alors s'il connaît mieux le domaine  $D_2$  que A avoir une autorité sur A. De même si, concernant le domaine  $D_1$ , A rencontre C qui connaît mieux ce domaine que lui, alors la relation d'autorité change de sens et c'est C qui fait autorité sur A. (tandis que dans la relation entre A et B, c'est A qui faisait autorité sur B, relativement à  $D_1$ ).

- 3 En ce sens, la relation d'autorité n'est plus immuable, elle dépend aussi bien des domaines en question que des personnes en présence. Les asymétries peuvent ainsi se renverser si l'on change de domaine. La relation au domaine justifie le sens de la relation d'autorité, on peut d'ailleurs imaginer que la direction de cette relation s'inverse au cours du temps, par exemple lorsque l'élève dépasse son maître. Cette vision ternaire et contextuelle de l'autorité permet ainsi d'introduire une dynamique temporelle des relations, qui permet de penser la notion même d'apprentissage.
- 3) Concevoir l'autorité comme une relation à trois termes évite également certaines formes d'abus, par exemple lorsque l'on tend à transgresser les limites en prétendant étendre notre autorité épistémique hors de nos domaines de compétences. Si A fait autorité sur B relativement au domaine  $D_1$ , il ne fait pas nécessairement autorité sur B relativement au domaine  $D_2$ . Les relations d'autorité ne sont donc pas transitives si l'on change de domaine. Si A fait autorité sur B relativement au domaine  $D_1$ , et que B fait autorité sur C relativement au domaine  $D_2$ , il ne s'ensuit pas que A fasse autorité sur C. Par contre, si le domaine reste le même, par exemple  $D_1$ , alors la relation devient transitive et on peut considérer que A fait aussi autorité

sur C.

- 10 La non-transitivité en cas de changement de domaine nous rappelle à nos limites, nous enjoint à éviter toute hybris. Aucune autorité n'est ainsi absolue, mais toujours confrontée à ses limites, relative à un domaine déterminé<sup>3</sup>.
- 11 Cela nous apprend également que le sens de l'autorité ne s'épuise pas dans la relation interpersonnelle, mais que ce sens est à chercher aussi dans le domaine en question, dans ce qui permet aux interlocuteurs de faire *référence*. L'asymétrie tend ainsi à être surmontée, notamment dans l'enseignement, lorsque l'élève aura, dans le meilleur des cas, atteint, voire dépassé, le niveau de son maître, et qu'ils pourront alors référer au domaine en question de manière créative, s'interroger *ensemble* sur ce qui y fait encore question, ils deviendront alors partenaires de recherche.
- 12 L'objectif de la relation d'autorité ne consiste donc pas à produire et à figer un certain type de relation interpersonnelle asymétrique, ce qui serait le propre de l'autoritarisme, mais se situe en général dans le domaine lui-même, ou plus précisément dans la relation des parties au domaine d'autorité. En effet si je m'inscris dans une relation d'autorité, ce n'est pas simplement pas désir d'admiration, d'obéissance, c'est parce que son domaine d'autorité m'intéresse, et que son expertise dans ce domaine est supérieure à la mienne. De même celui qui exerce une relation d'autorité de ce type sur autrui, ne le fait pas dans le seul but de soumettre un autre à son pouvoir, mais de transmettre quelque chose à propos d'un domaine, des connaissances et méthodes qu'il estime digne d'être communiquées, transmises à d'autres.
- 13 Mais qu'est-ce qu'avoir de l'autorité dans un domaine ? On s'inspirera ici de la philosophie de l'interrogation de Francis Jacques pour distinguer la simple connaissance

de l'autorité. Si les différents domaines du savoir se distinguent, c'est d'abord en ce qu'ils relèvent d'anthropologies distinctes, à savoir des manières différentes de penser l'activité humaine. F. Jacques développe une première conception de la pluralité des anthropologies dans ses *Ecrits anthropologiques*<sup>4</sup>, plus précisément dans le liminaire de l'ouvrage. Chaque anthropologie, religieuse, philosophique, littéraire ou scientifique se distingue non seulement par sa manière de penser l'activité humaine, mais sur tout par une manière *d'interroger* et de penser la relation au savoir et à la vérité. Le sens même du savoir et de la vérité s'en trouvent redéployés selon quatre champs distincts<sup>5</sup> :

« Et dans notre cas : pour que la coexistence de fait des anthropologies, toujours prête à dégénérer en conflit des interprétations, devienne une coexistence de droit. Il n'est ni absurde ni scandaleux de soulever la question radicale dans le cas de l'anthropologie. Ce qui se cherche ici c'est un déplacement contrôlé de la définition même de la recherche de la vérité<sup>6</sup>. »

- 14 A cette typologie en quatre domaines nous avons rajouté dans l'ouvrage *La délibération éthique*<sup>7</sup>, une cinquième manière d'envisager la *praxis*, en ne se limitant pas aux domaines du véridictoire, mais en l'étendant à ceux du normatif, à savoir l'éthique, dont la particularité est sans doute de prendre pour objet tous les types d'actions possibles, ses catégories apparaissant alors en quelque sorte comme des « méta-catégories<sup>8</sup> ».
- 15 Avoir de l'autorité, ce n'est pas seulement posséder un certain nombre de savoirs, mais plus profondément c'est être capable de penser dans ce domaine, c'est-à-dire d'interroger et de répondre selon ses catégories propres<sup>9</sup>, c'est aussi passer des questions aux réponses selon les critères mêmes du domaine en question. Catégories qui sont les questions directrices propres à un domaine, ou un sous-domaine. Les questions directrices sont celles qui vont donner sa spécificité à un

domaine, elles vont orienter l'ensemble du questionnement. Se distingueront ainsi par les catégories qui les animent, des domaines techniques, scientifiques, religieux, juridiques, philosophiques :

« Selon nous, tel ou tel champ du pensable est interrogé selon (*kata*) des catégories. Considérées en tant que questions catégoriales, ce sont des questions génératrices. Mais de quoi dépendent-elles ? Avant tout de la *structure* interrogative. Une chose est une enquête scientifique, une autre chose la quête du salut religieux<sup>10</sup>. »

- 16 La relation d'autorité, prend un sens plus fort encore lorsqu'elle contribue à former de nouveaux connaisseurs de ce domaine qui pourront à leur tour en déployer les questionnements, soit dans le dialogue entre porteurs d'autorité, lorsqu'ils s'interrogent ensemble, soit pour en renouveler les axes mêmes ou résoudre un différend. En ce sens, avoir de l'autorité relativement à un domaine, ce n'est pas simplement en maîtriser les concepts, les modes de validation, mais c'est aussi pouvoir transmettre à d'autres non seulement ce qui a été découvert, mais la manière même d'opérer ce renouvellement.
- 17 Mais c'est aussi, sur le plan pragmatique, posséder un ensemble de capacités communicationnelles et relationnelles : savoir s'interroger ensemble, et en cas de désaccord argumenter, débattre, selon les règles du domaine en question. Maîtriser le jeu de langage du domaine en question permet l'insertion dans une certaine communauté de communication.

## I. Dérives de l'autorité

- 18 On peut, comme on l'a vu, être tenté de sortir de ses domaines de compétence, il s'agit là d'une transgression de la relation de transitivité.
- 19 Les médias tendent souvent à favoriser ce type de

transgression, soit par le jeu de l'interview, du talk-show, où refuser de répondre aux questions du journaliste ou de l'animateur vous rend immédiatement peu sympathique, ce qui conduit souvent à sortir de ses domaines de compétence. Mais tant que l'on ne prétend pas faire autorité dans le domaine, rien de dramatique. Mais lorsque, non content de s'exprimer sur des domaines que l'on ne maîtrise pas, on cherche à ramener le nouveau domaine à un autre ordre de questionnement que l'on maîtrise mieux, tout en prétendant y faire autorité, en général un domaine dans lequel on possède certaines compétences, on s'approche alors de dérives réductionnistes et idéologisantes.

### A. Dérives idéologiques

- 20 Dans ce type de dérive de l'autorité, on confond les domaines de compétence, notamment en utilisant les catégories d'un domaine pour en comprendre un autre. Si l'on revient à la théorie des anthropologies plurielles de F. Jacques, on peut considérer que dans ce cas de figure un mode d'interroger s'évertue à en remplacer un autre :

« La question est au centre *des* anthropologies dont parle M. Scheler. Leurs présupposés catégoriaux respectifs, copieusement disparates déterminent largement à la fois les questions posées et les réponses produites dans leur questionnement respectif, *décliné* autour de la question nominale : qu'est-ce que l'homme ? Chaque anthropologie – scientifique, philosophique, religieuse – introduit une variété décisive, non substituable, partant indispensable. A ce titre, elle doit maintenir son orientation dominante mais non dominer l'homme en se donnant comme l'unique anthropologie<sup>11</sup>. »

- 21 Cette forme de dérive consiste à remplacer la multiplicité des autorités, limitées chacune à leur domaine, par un mode unique d'exercice de l'autorité.



Un mode d'interrogation tend à remplacer les autres, c'est ce qui se passe lorsque l'on réduit par exemple le sens de la prière à un ensemble de processus neuronaux observables au moyens de scanners, ou que l'on cherche à comprendre, comme le fait Albert Jacquard<sup>12</sup>, le sens du *Credo* à partir des propositions des sciences. Mais souvent, dans ces dérives idéologiques de l'autorité, l'objectif réel n'est pas de comprendre, mais de réduire, ou pire encore de ramener à l'absurde ce qui dans un autre ordre faisait sens. Ce sont bien là les conclusions d'A. Jacquard au terme de son analyse : les propositions du *Credo* analysées à partir des modes de validation scientifique apparaissent comme fausses et obsolètes. Il s'étonne que les croyants n'aient pas encore pris acte des progrès de la science moderne et soient encore attachés à de faux savoirs. Si il avait reconnu l'irréductible distinction des domaines, la pluralité des ordres du savoir et de l'interrogation, il aurait dû admettre que ces propositions ne peuvent être fausses, au même sens que des propositions scientifiques erronées, mais qu'issues d'un autre ordre du savoir, elles ne pouvaient faire sens à partir de catégories telles que l'objectivation ou la vérification expérimentale. C'est précisément déjà ce que Wittgenstein reprochait à Frazer dans sa critique<sup>13</sup> du *Rameau d'or*. Frazer considérant que la religion et la mythologie ne sont que des étapes précédant l'âge de la science, de fausses connaissances, stades antérieurs du savoir, à dépasser pour qu'une civilisation rejoigne la modernité.

- 22 Wittgenstein s'offusque contre cette vision naïve de la religion. Elle aurait fonctionné comme système d'explication jusqu'à l'avènement des sciences modernes. Frazer place ainsi mythologie, religion et sciences dans un ordre évolutionniste, où seule la science aurait encore sa place parmi les modalités du savoir.

- 23 Ce type de transgression pervertit le fonctionnement même d'un domaine, dans ses modes de validation, en portant atteinte à la spécificité de son questionnement.
- 24 Un autre type d'idéologisation de l'autorité consiste à figer un domaine dans un état donné, sans tenir compte de l'historicité des savoirs, de leur dynamique interne, tout comme du renouvellement des problématiques. L'autorité ne se construit plus à partir de la capacité à interroger dans le domaine, mais se limite simplement à transmettre un savoir déjà constitué. Ce qui pervertit la notion même de savoir et de connaissance, conçue non plus à partir d'une dynamique, mais comme un ensemble de vérités figées. Ce type de dérive est particulièrement courant dans l'enseignement, lorsque l'on transmet des contenus sans méthodologie de recherche et de pensée, sans donner aussi les moyens de comprendre comment ces contenus se sont constitués, comment ils ont été découverts, construits ou évalués. Ceci permet aussi à celui qui définit l'autorité de la sorte d'éviter toute remise en question.
- 25 C'est ainsi que l'aspect relationnel de l'autorité implique également un ensemble de devoirs éthiques, amplifiés d'ailleurs par l'asymétrie de la relation d'autorité. En effet, plus la relation est asymétrique, plus la différence de savoir est grande, plus les aspects éthiques prennent de l'importance. En effet, le novice n'ayant souvent pas les moyens de vérifier ou d'interroger par lui-même, il se trouve en situation de dépendance qui peut conduire à des abus d'autorité. La responsabilité du porteur d'autorité en est d'autant plus grande. Que ce soit par exemple le cas entre le spécialiste et un journaliste, où le premier trompera facilement le second, voire même le manipulera pour que des informations trompeuses soient publiées, ou entre un enseignant et ses élèves, la tentation peut naître d'abuser de la naïveté de l'interlocuteur. Qui n'a pas connu de ces professeurs ne

citant jamais leurs sources, s'attribuant ainsi les recherches d'autrui ?

- 26 Mais une autre forme d'abus d'autorité, proche de la précédente, mais peut-être plus grave, car elle porte préjudice à la formation même, consiste à ne pas transmettre, dans la relation pédagogique, les modalités d'investigation du domaine en question. Le maître garde ainsi tout pouvoir sur le domaine, dont il ne transmet pas les modes d'enquête, de réflexion, de validation des résultats. C'est particulièrement courant dans une discipline comme l'histoire, hélas trop souvent encore envisagée comme un ensemble de contenus à apprendre plus que comme méthode d'investigation.
- 27 L'élève se borne à en recevoir passivement les contenus, sans recevoir les moyens d'entreprendre lui-même une recherche historique, sans apprendre à rechercher et reconstruire l'information à partir d'archives, de témoignages etc. Il en va de même lorsque l'on conçoit l'enseignement des religions comme une simple transmission de contenus figés, et non comme l'enseignement d'un mode d'interroger spécifique. Ce type d'abus d'autorité empêche toute éducation à la pensée et se trouve souvent à l'origine du rejet de certains domaines.
- 28 L'autorité dans un domaine, on le voit, peut se trouver au cœur de jeux de pouvoir qui en dénaturent sa fonction et ses possibilités. Elle peut être instrumentalisée pour servir d'autres enjeux que ceux de la connaissance ou de l'enseignement, c'est encore plus flagrant quand elle sert à mettre en place des fraudes, ou des délits d'initiés.

## **B. Dérives frauduleuses**

- 29 Dans ce type de dérive de l'autorité, la manière dont doivent être conduits les questionnements et apportées les réponses n'est plus respectée, il y a tricherie, fraude,

dissimulation. On songe à l'affaire des fausses lignées de cellules souches du chercheur coréen Hwang Woo-Suk<sup>14</sup>, où les règles de la méthode scientifique ont été bafouées, de même que les règles minimales de l'éthique (publication de faux résultats, contrainte sur des collaborateurs). Dans ce genre de cas, le domaine en question est utilisé comme simple moyen pour mettre en place une fausse relation d'autorité, ou pour décupler une autorité déjà acquise ; les médias sont souvent ainsi instrumentalisés pour éviter le contrôle par les pairs. Dans le cas de l'affaire Hwang, la revue *Science*, pourtant de premier plan, qui avait publié en mai 2005 les informations incriminées n'avait cependant aucun moyen d'en vérifier l'authenticité. Par ailleurs la plupart des scientifiques interrogés lors de l'annonce de cet exploit technique, n'ont pas mis en doute les résultats publiés. En effet, même de bonne foi, aucun éditeur de revue scientifique, ne peut vérifier scientifiquement ce qu'il publie. C'est là une limite du domaine de compétence du journaliste et de l'éditeur scientifique, mais aussi une limite technique et économique. C'est en ce sens que la notoriété peut parfois remplacer une authentique autorité, basée sur une réelle connaissance et capacité dans le domaine en question. On voit ainsi que la reconnaissance d'une autorité dans un domaine autre que le sien n'est pas chose aisée, elle s'enracine dans la notion de confiance, mais aussi de plausibilité de ce qui est affirmé.

30 Le journaliste se trouve ainsi dans une situation particulière, car n'étant pas lui même nécessairement compétent dans le domaine qu'il relate, et n'ayant le plus souvent pas les moyens de vérifier ses informations, il a pourtant pour objectif d'en transmettre les éléments au grand public. Or dans le domaine des sciences expérimentales, pour vérifier ce type d'information, il ne suffit pas de recouper les

informations, mais il est nécessaire d'entrer dans le questionnement propre au domaine, à savoir être capable de refaire l'expérience dans les mêmes conditions, ce que même la plupart des autres scientifiques n'ont le plus souvent pas les moyens de faire. Cette affaire montre que l'autorité dans le domaine scientifique est une construction complexe, qui combine des éléments en rapport avec le domaine en question, mais où les médias jouent également un rôle certain, notamment en ce qui concerne la réputation d'un chercheur, son degré de reconnaissance, etc. Dans la construction d'une autorité, même scientifique, interviennent des éléments sociaux et communicationnels, comme l'avait déjà remarqué Thomas Kuhn dans *La structure des révolutions scientifiques*<sup>15</sup>, qui orientent aussi bien les méthodes de vérification que les axes de recherche.

### **C. Dérives sectaires**

- 31 Un autre type de transgression peut concerner la nature même du domaine de savoir, non plus en transgressant les modes d'interroger d'un domaine déjà existant, mais en créant un domaine de toute pièce, dans le seul but d'instaurer des relations de pouvoir qui nous soient favorables. On peut parler de dérive lorsque l'objectif n'est plus le domaine ou le savoir sur ce domaine, mais uniquement le pouvoir sur d'autres, sur ceux qui en deviennent les « adeptes ». En général, dans ce cas de figure, les moyens d'évaluation et de vérification (si il y en a) sont tenus secrets par un petit groupe, voire eux aussi créés de toute pièce, on songe aux mises en scènes de la secte du Temple solaire. Le but réel et le but avoué de l'autorité diffèrent aussi profondément. Souvent le sens affirmé de l'autorité est une recherche de vérité, ou tout autre but louable, tandis que l'objectif réel ne vise qu'à tirer profit de la relation d'autorité.

- 32 Le domaine créé de toute pièce n'a alors pour autre but que la relation d'autorité qu'il va générer. Dans ce genre de situation en général peu de transmission de savoir, de dynamique, puisque l'objectif est précisément de cristalliser des rapports de sujétion, en jouant sur l'asymétrie de la relation d'autorité. Plus d'enseignement au sens classique du terme, mais des initiations. Dans ce type de dérive, pas de dialogue possible, pas de controverse acceptable, ni de processus d'interrogation non plus, du moins pas d'interrogation humaine : oracles, divination, idolâtrie du texte ou de la parole du gourou remplacent le questionnement rationnel et partagé. Le dialogue s'en trouve court-circuité. Or en l'absence de dialogue et d'interrogation, l'idéologie guette. Le fondamentalisme textuel aussi, rejetant toute analyse critique et tout débat dans l'ordre du blasphème ou de l'interprétation. Ni théologie, exégèse, ou philosophie de la religion ne sont plus alors possibles.
- 33 Comment alors assurer la constitution d'une autorité qui ne soit pas autoritaire, mais fondée en rationalité, sans hybris démesurée ? Si ce n'est dans une rationalité partagée, discutée, débattue. Le dialogue apparaît ainsi comme un garant, face à notre hybris intellectuelle, qui, il est vrai peut tendre à nous aveugler sur la force et la portée de nos arguments. Dans la réflexion solitaire, nous guette toujours ce mauvais génie de la complaisance.
- 34 Le dialogue ainsi pensé, devient garant de l'autorité, à la fois lieu de pensée commune, partagée, où le sens peut advenir parce que nous somme plusieurs, à l'explicitier, à le définir. Le sens étant toujours à partager et à communiquer, précisément pour devenir sens. Le dialogue devient ainsi un garde fou contre la violence interprétative de l'individu, en tant qu'obligation de toujours rendre raison à autrui, il contraint à l'exigence.

Une façon de réintroduire l'éthique dans la relation d'autorité en tenant compte de l'ethos, du monde commun que nous partageons avec autrui. C'est ainsi que d'individu l'on redevient personne, en relation. La théorie de l'autorité aura ainsi profit à prendre en compte les apports de la pragmatique, où le sens n'est pas simplement donné une fois pour toutes, mais à reconstruire, en contexte, reconstruction risquée car elle nous engage, nous exhorte à rendre raison de nos choix.

## **II. Autorité et renouvellement**

35 Tous les changements dans les relations d'autorité ne sont pas nécessairement des transgressions : l'éducation et l'enseignement visent précisément à ce qu'à terme la relation asymétrique ne soit plus nécessaire. La relation d'autorité n'est pas une fin en soi, elle a pour but notamment l'excellence de l'enseigné, la transmission du savoir, de la rigueur de la méthode d'investigation, des codes d'argumentation et de délibération au sein même du domaine. L'autorité n'est pas son propre objectif, elle est légitime lorsqu'elle vise autre chose qu'elle-même, autre chose que le simple pouvoir sur autrui, et tend à transmettre l'excellence à d'autres, à partager ce qu'elle a découvert, à renouveler et approfondir le champ de recherche. Lorsqu'elle permet l'avancée du savoir vers de nouvelles approches, il ne s'agit plus simplement de la transmission d'un savoir déjà constitué, mais du renouvellement même du domaine en question<sup>16</sup>.

### **A. Reconnaissance de l'autorité, de la crédulité à la confiance**

36 Mais il est parfois difficile de savoir si l'on est vraiment face à une découverte, un renouvellement ou face à une erreur, voire une supercherie. L'autorité de nos jours passe souvent par la reconnaissance des médias, par la

vulgarisation sans que l'on puisse la plupart du temps en vérifier l'authenticité, tant les domaines sont complexes ou spécialisés. Comment passer de la simple crédulité à la confiance réelle dans une autorité ?

37 On en arrive à la situation paradoxale, que pour la plupart des domaines contemporains du savoir, on en est réduit à en croire ce que nous en disent les médias, aussi contradictoires soient-ils parfois. Quelques exemples dans le domaine des sciences, qui se targue pourtant d'objectivité : sur la couche d'ozone, le taux de pollution atmosphérique, l'état des réserves d'eau, le réchauffement de la planète, autant d'informations contradictoires et variables. L'autorité des sciences naturelles est à la fois omniprésente, mais aussi passablement incertaine... et probabiliste... Et qu'une autorité, même dans ce domaine, ne dépend donc pas seulement de la plausibilité des résultats découverts, de leur nouveauté ou de leur aspect spectaculaire, mais de l'honnêteté des méthodes appliquées à la recherche, en quelque sorte de l'éthique même qui a conduit ces recherches.

38 Derrière l'autorité apparaît alors encore une valeur fondamentale : l'éthique même que présuppose non seulement le respect des modes de recherche, mais aussi la communication des résultats de ces recherches, tout comme les modalités de communication de ces résultats. En ce sens, les résultats ne sont pas suffisants pour attester de l'autorité dans un domaine mais c'est la procédure, la manière dont le résultat est obtenu qui fait l'autorité du chercheur.

39 Mais comment vérifier le respect de ces procédures ? Deux alternatives : faire confiance au chercheur, soit par vérification des pairs. Dans le second cas, l'autorité n'est plus seulement celle d'un individu, mais s'étend à celle d'un ensemble.

## **B. Le dialogue, au cœur même de la**



## construction des savoirs

- 40 L'autorité passe par des processus de vérification, de contrôle, c'est surtout le cas dans les sciences expérimentales, et encore davantage lorsque des vies humaines sont mises en péril : recherche médicale, investigation judiciaires etc. Dans les domaines complexes, l'autorité est en quelque sorte partagée, aucun individu ne pouvant avoir à lui seul autorité sur l'ensemble du domaine. En médecine expérimentale, pour conduire un protocole de recherche, on aura recours à de nombreux spécialistes : pathologistes, statisticiens, médecins investigateurs, pharmacologues, etc.
- 41 En ce sens, l'autorité de chacun dans son domaine particulier n'est plus suffisante pour conduire une recherche, il devient nécessaire de conjuguer les différentes compétences. Comment cela est-il possible ? Précisément par un dialogue informationnel entre ces différentes personnes qui vont constituer *ensemble* un champ de savoir et d'investigation.
- 42 Dans ce type de domaines complexes, la conjugaison des autorités devient nécessaire car des actions conjointes vont avoir lieu, où chacun apporte une partie de ses compétences pour construire une action commune complexe. Aucun des partenaires ne fait la même chose, mais tous participent de la même action, en ce sens leurs actions sont conjointes (et non pas simplement accumulées ou superposées).
- 43 L'autorité devient alors celle d'un groupe de personnes en relation, la qualité de cette *autorité conjointe* dépendra non seulement des compétences individuelles de chacun, mais aussi de leur aptitude à communiquer entre elles, à savoir de compétences relationnelles (et plus seulement épistémiques), (on pourrait conduire une réflexion similaire sur l'autorité dans la famille ou dans divers types de structures où l'autorité est

partagée).

- 44 Mais dans le cas d'autorité conjointe, apparaît une condition supplémentaire pour la reconnaissance de cette autorité, à savoir la qualité même de la relation entre les membres de cette autorité. Le statut extérieur de cette autorité en dépend. En effet, un groupe exerçant une autorité conjointe, qui userait de violence ou de contrainte sur les différents membres de ce groupe en perdrait de sa crédibilité. A nouveau apparaît ainsi une condition éthique à l'exercice de l'autorité, la protégeant de l'arbitraire.
- 45 Le dialogue apparaît ainsi comme nécessaire au fonctionnement même d'une autorité conjointe. Mais les types de dialogues sont multiples, impliquant chacun des modes de relations différents, tant en ce qui concerne le savoir recherché qu'entre les interlocuteurs en présence.

### **III. Quel dialogue pour quelle autorité ?**

- 46 En effet, les multiples formes de dialogue peuvent conduire à des modes d'exercice de l'autorité très différents. Si le type de dialogue pris comme modèle, s'apparente au dialogue platonicien, on s'inscrit dans une forme très asymétrique d'autorité, sur le modèle du maître et de l'élève, où Socrate possède non seulement le savoir, mais aussi la capacité de faire surgir ce savoir chez l'élève, par la force de son questionnement il va conduire son interlocuteur à abandonner ses croyances erronées pour se rapprocher d'une connaissance philosophique :

« Ce qui vient emplir le verbe [*dialegesthai*, dialoguer] d'un autre sens, c'est Socrate : parler avec lui, c'est se soumettre à ses exigences, quitter la manière commune de converser, accepter d'être mis à l'épreuve, examiné, être contraint de rendre raison de ce que l'on avance et de ce que l'on est [...]»<sup>17</sup> »

- 47 L'autorité de Socrate s'exerce dans et *par* le dialogue. Le philosophe conduisant en quelque sorte, par son questionnement, son interlocuteur vers un savoir déjà constitué, auquel il a déjà accès. Cependant le personnage de Socrate ne revendique pas une autorité personnelle, au contraire, il se réclame de celle du logos lui-même, à laquelle il se trouve également soumis : « Il n'est pas le maître du logos, c'est le logos qui le conduit<sup>18</sup>. » Contrairement à la discussion sophistique, où l'on cherche avant tout à défendre son point de vue, le dialogue, au sens platonicien du terme, vise à découvrir, à l'aide du logos, une vérité qui ne dépend pas de nous, ce qui se comprend aisément si l'on rappelle que la question centrale de ces dialogues est celle de l'essence (qu'est-ce que la justice, le courage, la piété ?).
- 48 Ce modèle d'autorité est essentiellement pédagogique, il présuppose également que le savoir en question est déjà constitué (les essences ou idées préexistent à l'interrogation qui porte sur elles).
- 49 Mais on peut imaginer un type d'autorité qui ne présupposerait pas la préexistence de ce qui est recherché. En effet la théorie de la connaissance de Platon relève d'une métaphysique, où le monde intelligible des idées est immuable et transcendant. Le savoir humain, et la dialectique qui le constitue ne font qu'approcher imparfaitement la réalité des choses.
- 50 L'autorité de Socrate, elle se trouve ainsi nécessairement limitée, de par la limitation même du langage qui n'atteint jamais parfaitement les deux niveaux les plus élevés des essences :
- « [...] les facteurs en question ont pour tâche de manifester, dans le cas de chaque chose, tout autant qu'elle est telle ou telle que ce qu'elle est, en se servant de cet instrument déficient qu'est le langage<sup>19</sup>. »
- 51 Le dialogue platonicien, même s'il semble par moments

magnifier la puissance du discours et du questionnement, insiste également sur les limites de nos capacités interrogatives, qui sont non seulement celles des interlocuteurs, mais aussi celles du langage lui-même, comme en témoignent les dialogues aporétiques. Seul un être d'exception, tel le personnage de Socrate, peut conduire un dialogue qui recherche réellement la vérité. La plupart des dialogues consistant soit à renverser les préjugés des ses interlocuteurs, sophistes ou rhéteurs, la critique de leurs affirmations apparaît parfois comme le simple prétexte à l'exposition des thèses de Platon. En ce sens, dans la plupart des dialogues platoniciens, l'autorité n'apparaît pas réellement comme partagée.

52 Comment penser une forme de dialogue où elle puisse être réellement conjointe ? Sans que l'interlocuteur ne soit réduit au rôle de faire-valoir ?

53 En effet dans notre exemple d'autorité conjointe, on présuppose qu'aucun des partenaires ne possède à l'avance le savoir recherché, mais que tous possèdent des savoirs et capacités distinctes qui vont permettre *conjointement* de produire de nouveaux savoirs. L'asymétrie de cette relation d'autorité s'est donc déplacée, elle concerne des domaines différents et non des degrés de savoir ou de perspicacité.

54 Ce qui distingue cette situation de la transgression évoquée en début d'article qui consistait à sortir de son domaine de compétence, est que les acteurs ne s'aventurent pas hors de leurs domaines de compétence, à savoir leur mode propre d'investigation, mais tiennent compte, *de surcroît*, des informations données par les autres membres du groupe, ce qui leur permet de réajuster leur propre recherche. Dans ce genre de configuration, le dialogue prend un tout autre sens, il devient essentiellement communicationnel et informatif, moyen de construire un sens nouveau à

partir des différents éléments apportés, au-delà même du dialogue référentiel, qui restait dans le même domaine de compétence ou de savoir. Cette forme de dialogue intercompétentiel vise à ce que les autorités distinctes se complètent, sans s'annuler et sans remplacer un mode d'interroger par l'autre. Le modèle-type de ce genre de dialogue est le groupe de recherche interdisciplinaire, qui par la conjugaison des autorités différentes acquiert davantage d'autorité, sans pour autant transgresser les limites de chacun de ces domaines. Autorité qui naît de la qualité même de la relation de communication au sein du groupe.

- 55 Par ailleurs, le travail interdisciplinaire permet de prendre d'autant plus conscience de ses limites propres, tout comme de celles de son domaine de compétence.

#### **IV. Une autorité interdisciplinaire, l'exemple des comités d'éthique**

- 56 Les comités d'éthique sont un exemple de ces groupes interdisciplinaires qui visent pourtant un même référent. Composés d'autorités de différents domaines : éthique, droit, théologie, biologie, médecine, soins infirmiers, statistique, biométrie, psychologie, anthropologie, médecine du travail etc. ils s'interrogent pourtant sur un même objet. Pour les comités cliniques, les problèmes liés à l'exercice de la clinique, les plaintes de patients ; pour les comités de la recherche, le référent commun étant les protocoles et feuilles d'information soumis par les investigateurs. Mais dans les deux cas, les référents peuvent être abordés selon chacune des disciplines en présence, par exemple selon un questionnement sur la scientificité du protocole, sa légalité, ses implications éthiques etc. Les différents modes d'interroger ne s'annulent pas, mais se complètent, pour donner une évaluation multiple des cas soumis. En général, si l'un des éléments fait

problème, des modifications seront demandées, afin que le protocole puisse correspondre aux exigences du domaine en question. Bien sûr il peut arriver que certaines demandes soient incompatibles, notamment le droit et l'éthique pouvant par exemple entrer en opposition, l'intérêt scientifique avec les aspects éthiques, théologiques ou psychologiques.

57 Mais s'agissant par définition d'un comité d'éthique, son autorité est orientée vers un but prédéfini, la protection du patient ou du sujet d'investigation. C'est ainsi que priorité sera donnée, dans les choix à effectuer, aux exigences relevant de l'éthique.

58 Mais comment se constitue l'autorité d'un tel comité interdisciplinaire ? Prenons l'exemple d'un comité d'éthique de la recherche. Trois niveaux d'autorité se conjuguent. Tout d'abord l'autorité individuelle des membres dans leur domaine de compétence doit être reconnue, en général par une autre autorité, qui procède à la nomination des membres. Il s'agit la plupart du temps d'une autorité administrative ou politique qui se réfère à la réputation des membres dans leur domaine. Mais un autre élément importe, à savoir la constitution même du groupe, car si un des domaines n'est pas représenté (par exemple s'il n'y a pas de juriste, de médecin spécialiste des domaines en question, ou de statisticien), c'est l'autorité de l'ensemble du comité qui peut être remise en cause. Une fois le groupe constitué, on peut dire qu'il exerce une autorité de type institutionnel, par la fonction qui lui est assignée, et qui est accompagnée d'un ensemble de devoirs (de confidentialité, d'assiduité...) et de pouvoirs (d'exiger des modifications d'un protocole, de convoquer les investigateurs, de refuser un protocole, etc.).

59 Puis dans un troisième temps, son autorité peut être reconnue ou non, selon son mode de fonctionnement. Un comité qui se contredirait par exemple, ou dont les

décisions ne seraient ni argumentées ni compréhensibles par le destinataire perdrait indéniablement de son autorité et serait perçu comme une instance arbitraire ou inconséquente. D'où la nécessité de ne pas concevoir l'autorité comme acquise d'emblée, par la simple fonction institutionnelle.

50 En effet, du fonctionnement interne du groupe dépend la reconnaissance même de son autorité, l'autorité individuelle des membres dans leurs domaines respectifs n'étant plus suffisante pour garantir a posteriori l'autorité des décisions du groupe. En effet, ces décisions seront prises non pas simplement à partir des modes d'interroger d'un domaine particulier, mais dans une relation complexe d'argumentation, qui pondérera l'importance des différents éléments du point de vue de l'éthique. Il s'agit bien là d'argumentation, car on n'est plus simplement dans le mode d'investigation propre à un domaine, mais à un niveau « méta », d'interrogation sur les pratiques mêmes d'un domaine (la médecine en l'occurrence) à partir des normes d'autres domaines, dont le droit et l'éthique. C'est là qu'intervient la nécessité d'un dialogue permettant une argumentation qui mette en rapport les éléments d'information apportés par les différentes disciplines scientifiques (pathologie, spécialités médicales, statistiques, pharmacologie etc.) avec les enjeux éthiques. Discussion qui serait impossible sans la participation de spécialistes des domaines concernés et où le dialogue est un élément nécessaire, ne serait-ce déjà que pour l'examen du référent sous ses multiples aspects.

51 Mais le dialogue est aussi nécessaire sous une certaine forme avec ceux que vise l'autorité du comité, à savoir les investigateurs. En effet, s'agissant souvent de collègues, ou de confrères il n'y a en principe pas d'asymétrie de compétences dans le domaine de la

médecine, bien que la complexité de certaines recherches très spécialisées puisse parfois compter comme un domaine distinct. Ce qui fait précisément l'autorité du comité, à la fois sa capacité à comprendre la recherche en question, et son regard multiple et décentré par rapport à cette recherche. Elle est bien le référent, mais pas le but ultime du comité, qui est de protéger les patients et sujets d'éventuels abus. Dans cet exemple, ce décentrement par rapport à l'objet de recherche, fait que l'asymétrie d'autorité peut être mal perçue par ceux qui doivent s'y soumettre. Là encore le dialogue devient un instrument nécessaire, précisément pour éviter que cette relation d'autorité ne soit perçue comme arbitraire, ou ne dérive vers l'autoritarisme. En effet, le fait que le comité explique ses demandes, rende raison de ses décisions, et accepte, lorsque nécessaire, de dialoguer avec les investigateurs, montre qu'il ne s'agit pas simplement d'une relation de pouvoir, mais d'une reconnaissance mutuelle.

52 Dans cet exemple, on l'a vu, l'autorité se décline sous trois formes, a priori (compétence des membres, composition du groupe), institutionnelle (par la fonction) et a posteriori, par la reconnaissance de ceux à qui s'adresse cette autorité. Les crises dans les relations d'autorité permettent de mieux comprendre comment se constitue une relation d'autorité, qui ne peut, sans doute, se déployer sans confiance. Or ce n'est qu'au troisième niveau (a posteriori) que cette confiance peut réellement naître, dans la pratique sur la longue durée de la relation, interne au comité, mais aussi avec les investigateurs. Précisément parce que cette confiance ne peut surgir que de la qualité communicationnelle effectivement mise en œuvre par le comité, les aspects a priori et les constantes institutionnelles ne remplaçant jamais la confiance réelle, issue de la pratique même de la relation.



53 Si dans la constitution de cette autorité, deux niveaux de dialogue interviennent, le premier interne au comité, le second en relation avec les investigateurs. On peut cependant déplorer que la plupart des comités ne dialoguent que très rarement avec les investigateurs leur soumettant des protocoles. La plupart des échanges se faisant par lettre ou par email. Rendre à cette partie de la relation un aspect plus dialogique permettrait peut-être une meilleure acceptation de ces comités par le monde des chercheurs, qui il est vrai, les voient encore souvent comme des censeurs, ou des freins inutiles. Accentuer cet aspect de la communication avec les investigateurs permettrait davantage de reconnaissance de cette autorité. Ce qui passe paradoxalement par davantage de remise en question, puisque le dialogue est précisément le lieu par excellence où, on l'a vu avec le dialogue platonicien, sont remis en cause les savoirs et les croyances. Ce qui superficiellement peut apparaître comme une perte d'autorité, mais qui, dans le processus de communication avec des pairs contribue à davantage de *reconnaissance* de cette autorité. En effet, reconnaître sa compétence à l'investigateur est nécessaire pour faire accepter l'autorité du comité, car s'agissant de pairs, la reconnaissance ne peut être que mutuelle. L'asymétrie institutionnelle, que donne la fonction même du comité ne suffirait pas en effet à asseoir une autorité dans un contexte de ce type. Une relation de confiance est à construire, qui passe par la reconnaissance mutuelle des différents acteurs.

## Conclusion

54 La vision un peu provocatrice de l'autorité telle que présentée dans cet article, s'éloignant délibérément des modèles politiques ou psychologiques, visait à explorer une autre conception de l'autorité, davantage inspirée de l'autorité épistémique et mettant en exergue par

notre petite typologie des dérives de l'autorité les dangers possibles d'une trop grande proximité entre autorité et pouvoir. Notre exemple des comités d'éthique visait à montrer que si l'introduction d'un processus de dialogue dans la constitution d'une autorité pouvait en apparence l'affaiblir, car semblant fragmenter les instances de pouvoir, l'autorité peut au contraire y gagner en reconnaissance effective.

## Bibliographie

Des DOI sont automatiquement ajoutés aux références par Bilbo, l'outil d'annotation bibliographique d'OpenEdition.

Les utilisateurs des institutions qui sont abonnées à un des programmes freemium d'OpenEdition peuvent télécharger les références bibliographiques pour lesquelles Bilbo a trouvé un DOI.

Cette bibliographie est disponible grâce à la souscription de votre institution à un des programmes freemium d'OpenEdition. Elle contient toutes les références automatiquement générées par Bilbo en utilisant Crossref.

Format

APA

MLA

Chicago

Jacques, F. (2005). *La croyance, le savoir et la foi*. Paris: Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.jacq.2005.01>

Wittgenstein, L. (1977). Remarques sur "Le Rameau d'or" de Frazer. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 16(1), 35-42. <https://doi.org/10.3406/arss.1977.2566>

Jacques, F. *La Croyance, Le Savoir Et La Foi*. Presses Universitaires de France, 2005.

Wittgenstein, L. "Remarques sur 'Le Rameau d'or' de

Frazer”. *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 16, no. 1, PERSEE Program, 1977, pp. 35-42.

Jacques, Francis. “La Croyance, Le Savoir Et La Foi”, 2005. <https://doi.org/10.3917/puf.jacq.2005.01>.

Wittgenstein, Ludwig. “Remarques sur ‘Le Rameau d’or’ de Frazer”. *Actes de la recherche en sciences sociales* 16, no. 1, 1977, 35-42. <https://doi.org/10.3406/arss.1977.2566>.

## BIBLIOGRAPHIE

J. M. BOCHENSKI, *Qu'est-ce que l'autorité ? Introduction à la logique de l'autorité*, trad. P. Secrétan, éd. Universitaires, Fribourg, 1979

M. DIXSAUT (2001), *Métamorphoses de la dialectique dans les dialogues de Platon*, Paris, Vrin.

F. JACQUES (1979), *Dialogiques*, Paris, PUF.

F. JACQUES (1997), « Entre philosophie et théologie : problèmes catégoriaux », in *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, p. 439-467.

F. JACQUES (1999), « La catégorisation au travail », in *La critique jusqu'à Kant, RMM*, vol. 4, p. 539-563.

F. JACQUES (2000), *Écrits anthropologiques*, Paris, L'Harmattan.

F. JACQUES (coord.), (2001), *Philosophie, science et foi*, Paris, Salvator.

F. JACQUES (2002), *De la textualité. Pour une textologie générale et comparée*, Paris, Maisonneuve.

Format

APA

MLA

## Chicago

Jacques, F. (2005). *La croyance, le savoir et la foi*. Paris: Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.jacq.2005.01>

Jacques, F. *La Croyance, Le Savoir Et La Foi*. Presses Universitaires de France, 2005.

Jacques, Francis. "La Croyance, Le Savoir Et La Foi", 2005. <https://doi.org/10.3917/puf.jacq.2005.01>.

Cette référence bibliographique est disponible grâce à la souscription de votre institution à un des programmes freemium d'OpenEdition.

Elle a été automatiquement générée par Bilbo en utilisant Crossref.

F. JACQUES (2005), *La croyance, le savoir et la foi*, Paris, PUF, chaire Etienne Gilson.

DOI : [10.3917/puf.jacq.2005.01](https://doi.org/10.3917/puf.jacq.2005.01)

PLATON, *La République*, trad. R. Baccou, Flammarion, 1996.

PLATON, *Lettres*, trad. L. Brisson, Paris, Flammarion, GF, 1987.

F. QUINCHE (2005), « L'autorité comme relation ternaire », in F. JACQUES (éd.), *Repenser l'autorité. L'autorité en question, la question de l'autorité*, Paris, Parole et silence, p. 57-63.

F. QUINCHE (2005), *La délibération éthique. Contribution du dialogisme et de la logique des questions*, Paris, Kimé.

## Format

APA

MLA

Chicago

Wittgenstein, L. (1977). Remarques sur "Le Rameau

d'or" de Frazer. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 16(1), 35-42. <https://doi.org/10.3406/arss.1977.2566>

Wittgenstein, L. "Remarques sur 'Le Rameau d'or' de Frazer". *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 16, no. 1, PERSEE Program, 1977, pp. 35-42.

Wittgenstein, Ludwig. "Remarques sur 'Le Rameau d'or' de Frazer". *Actes de la recherche en sciences sociales* 16, no. 1, 1977, 35-42. <https://doi.org/10.3406/arss.1977.2566>.

Cette référence bibliographique est disponible grâce à la souscription de votre institution à un des programmes freemium d'OpenEdition.

Elle a été automatiquement générée par Bilbo en utilisant Crossref.

L. WITGENSTEIN, *Remarques sur le Rameau d'or de Frazer*, Lausanne, Editions L'Âge d'homme, 1990.

DOI : [10.3406/arss.1977.2566](https://doi.org/10.3406/arss.1977.2566)

## Notes

1. Voir sur ce point le collectif *Repenser l'autorité, L'autorité en question, la question de l'autorité*, Francis JACQUES (éd.), 2005, Paris, Parole et Silence.

2. Jozef-Maria BOCHENSKI, *Qu'est-ce que l'autorité ? Introduction à la logique de l'autorité*, trad. P. Secrétan, Éd. Universitaires, Fribourg, 1979.

3. C'est aussi le sens de la critique de SOCRATE dans la *République* envers l'imitation produite par les peintres et les poètes qui prétendent tout pouvoir décrire et imiter, mais un savoir illimité est impossible, ce dernier n'est donc qu'illusion, apparence de savoir : « Pour le dire entre nous – car vous n'irez pas me dénoncer aux poètes tragiques et aux autres imitateurs – toutes les œuvres de ce genre ruinent, ce semble l'esprit de ceux qui les écoutent, lorsqu'ils n'ont point l'antidote, c'est-à-dire la connaissance de ce qu'elles sont réellement. », trad. R. Baccou, Flammarion 1996. 596 d-e, p. 359.

4. Francis JACQUES, *Écrits anthropologiques. Philosophie de l'esprit et cognition*, Paris, L'Harmattan, 2000.

5. Sur ce point voir aussi l'article de F. JACQUES, « Les ordres de vérité », in *Réflexions chrétiennes*, vol. I, 2001, p. 3-56.
6. *Écrits anthropologiques*, *op. cit.* p. 9.
7. Florence QUINCHE, *La délibération éthique, contribution du dialogisme et de la logique des questions*, Paris, Kimé, 2005.
8. On trouvera une discussion de la notion d'autorité en éthique dans notre article « Des spécificités de l'interrogation en éthique » in Monique CASTILLO (dir.), *L'éthique du rapport au langage*, actes des Journées du Thil, 2005, Paris, L'Harmattan, à paraître 2007.
9. Sur la question des catégories en théologie (le salut, la révélation, le péché...), on se référera à la thèse de théologie de Francis JACQUES, *Interroger et catégoriser en théologie fondamentale*, Institut catholique de Paris, 2000.
10. Francis JACQUES (1999), « La catégorisation au travail », in *La critique jusqu'à Kant*, *RMM*, vol. 4, p. 547.
11. Francis JACQUES, *Écrits anthropologiques*, *op. cit.* p. 17, sur cette analyse de l'idéologie inspirée des travaux de F. Jacques, voir aussi les travaux d'Eric Grillo.
12. Albert JACQUARD, *Dieu ?*, Paris, Le Livre de Poche, 1994.
13. Ludwig WITTGENSTEIN, *Remarques sur le Rameau d'or de Frazer*, Lausanne. Editions L'Age d'homme, 1990.
14. Qui avait prétendu avoir tiré onze lignées de cellules souches par la combinaison d'un DNA issu d'une cellule adulte avec un ovule énucléé. Cellules souches qui permettraient de reproduire n'importe quel type de tissu du donneur de DNA (il s'agit d'une forme de clonage). La chose n'est pas techniquement impossible, mais c'est le nombre de onze lignées qui a été contesté (seules trois lignées auraient été réalisées), de même que la contrainte exercée sur des collaboratrices pour obtenir des « dons » d'ovules.
15. Thomas S. KUHN (1962), *La structure des révolutions scientifiques*, Flammarion. 1992.
16. Sur la question de l'autorité politique en contexte révolutionnaire, voir notre recherche, *Un examen de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 sous l'angle de la valeur performative*, université de Genève, 1998.
17. Monique DIXSAUT, *Métamorphoses de la dialectique dans les dialogues de Platon*, Paris, Vrin, 2001, p. 15.
18. *Idem*, p. 25.
19. 342 e, p. 195.

**Auteur**

***Florence Quinche***

**Université de Nancy 2, Sciences  
de l'information et de la  
communication, *philosophe,  
éthicienne***

© Presses de l'Université Saint-Louis, 2007

Conditions d'utilisation : <http://www.openedition.org/6540>

***Référence électronique du chapitre***

QUINCHE, Florence. *Concilier autorité et dialogue, un défi impossible ?* In : *De l'autorité* [en ligne]. Bruxelles : Presses de l'Université Saint-Louis, 2007 (généré le 14 septembre 2019). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pusl/22420>>. ISBN : 9782802803874. DOI : 10.4000/books.pusl.22420.

***Référence électronique du livre***

VAN MEENEN, Bernard (dir.). *De l'autorité*. Nouvelle édition [en ligne]. Bruxelles : Presses de l'Université Saint-Louis, 2007 (généré le 14 septembre 2019). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pusl/22369>>. ISBN : 9782802803874. DOI : 10.4000/books.pusl.22369.  
Compatible avec Zotero